

*Appel à  
projets*

Structures d'accueil :  
Adoptez les couches  
**lavables !**



*+ saines  
- de déchets*

Bénéficiez d'un **accompagnement personnalisé** pour la mise en place des couches lavables dans votre structure !

**Dossier de candidature sur [WWW.PREVAL.FR](http://WWW.PREVAL.FR)**  
**Limite de dépôt des dossiers : 27 septembre 2021**

**Renseignements :** Préval Haut-Doubs  
06 35 15 08 34 / [cgrandjean@preval.fr](mailto:cgrandjean@preval.fr)

---

## Sommaire

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets
  2. Contenu de l'accompagnement
  3. Structures éligibles
  4. Critères d'éligibilités
  5. Calendrier et modalités de l'appel à projets
  6. Convention bipartite
  7. Communication
  8. La loi informatique et libertés
  9. Dépôt du règlement
  10. Contact
- 

### → CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Préval Haut-Doubs est un établissement public au service des habitants du Haut-Doubs, en charge de la valorisation et de la prévention des déchets, qui regroupe 25 % de la population du Doubs soit 140 260 habitants (population légale 2020).

Préval est lauréat depuis 2016 du label « Zéro Déchet - Zéro Gaspillage » et s'engage ainsi à mettre en place des actions de terrain et une gouvernance participative pour aller encore plus loin dans la réduction des déchets et de toutes sources de gaspillage.

***Nous organisons un appel à projets afin de soutenir financièrement et d'accompagner techniquement les structures d'accueil de la petite enfance souhaitant utiliser des couches lavables sur l'année 2021.***

En effet, jusqu'à ses 2 ans ½, un enfant utilisera environ 5 000 couches jetables ; Cela représente 1 tonne de déchets.

Les couches jetables prennent une place non négligeable dans nos poubelles (les textiles sanitaires représentent 9% du poids des déchets produits chaque année par habitant). Avec 2 millions d'enfants en France, des tonnes de couches deviennent des déchets à la charge des collectivités et constituent un coût de traitement d'environ 240 millions d'euros. Les

seuls modes de traitement pour ces déchets sont l'enfouissement et l'incinération. Face à ce constat, une alternative économique, pratique et écologique existe : la couche lavable.

Ces changes réutilisables permettent également d'éviter l'exposition des bébés à des substances toxiques\*. Si l'investissement de départ est plus élevé, les couches lavables s'avèrent néanmoins plus économiques sur le long terme.

\* l'association 60 millions de consommateurs a publié une étude (janvier 2018) révélant la présence de glyphosate et d'hydrocarbures dans une dizaine de marque de couches jetables.

Les structures d'accueil dédiées à la petite enfance ont un rôle majeur à jouer pour faire changer les pratiques et les mentalités, puisqu'elles agissent souvent comme des prescripteurs de première ligne auprès des parents et familles parfois réticents à l'idée d'opter pour les couches lavables.

C'est dans cette perspective que Préal HD lance un appel à candidatures auprès des structures de son territoire : **crèches, micro-crèches, Multi-Accueil et maisons d'assistantes maternelles** afin de proposer :

- ➔ **Accompagnement d'une structure sur l'année 2021/2022** avec une consultante professionnelle :
  - Plusieurs rencontres et visites de suivi (adaptation en fonction des besoins de la structure)
  - Conseils techniques et organisationnels
  - Ecoute et contacts réguliers avec la consultante durant la totalité de l'accompagnement
  - Réunion bilan avec l'équipe en place après une année d'utilisation
  
- ➔ **Appui financier et administratif** avec la référente de Préal Haut-Doubs :
  - Demande de subvention des couches lavables centralisé au niveau de Préal HD (à hauteur de 70% sur le montant total des couches lavable)
  - Refacturation à la structure du montant restant des couches lavables (soit 30% du montant)

## ➔ CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les structures retenues à la suite de cet appel à projet bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour la mise en place de la démarche. Nous nous engageons à :

- Accompagner les professionnels des structures d'accueil pour l'utilisation des couches lavables ;
- Offrir un accompagnement technique au sein des structures volontaires sur le territoire de Préal HD ;
- Introduire l'utilisation des couches lavables dans une démarche plus globale de développement durable au sein de la structure (tri au quotidien, compostage, produits éco-conçus, produits bio et circuit court ...) ;
- Mettre en lumière et valoriser la réduction des déchets avec l'utilisation des couches lavables ;
- Promouvoir les couches lavables comme un geste sain et écologique et non comme un retour en arrière ;

Si les structures le souhaitent, elles pourront être accompagnées pour :

- Organiser des soirées de sensibilisation visant à promouvoir l'utilisation couches lavables auprès des parents et des assistantes maternelles ;
- Devenir point de RDV et de sensibilisation pour le prêt des « kits d'essai » auprès les particuliers ;

Cette démarche est basée sur la conviction que l'utilisation des couches lavables est plus saine pour les enfants et contribue à la préservation des ressources et de l'environnement.

**Le présent document définit les modalités de participation ainsi que les critères d'éligibilité.**

## → STRUCTURES ELIGIBLES

Les porteurs de projets éligibles sont ceux demeurant sur le territoire de Préal Haut-Doubs (voir liste des communes en annexe). Les types d'acteurs acceptés sont les suivants :

- Les **structures d'accueil reconnues par la PMI**, qu'elles soient publiques ou privées et les établissements publics.

Les particuliers et les assistantes maternelles (sauf celles regroupées en MAM) ne sont pas éligibles à cet appel à projets.

## → CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection sont :

- Engagement pour une utilisation des couches lavables en coordination avec une équipe entièrement impliquée et motivée
- Engagement pour l'investissement financier qui en découle : les couches lavables (30% du montant restant), les équipements de lavage et de séchage adéquates, le matériel annexe et l'aménagement des locaux.  
Condition indispensable à la mise en œuvre de ce changement
- Se rendre disponible pour réaliser une réunion bilan après une année d'utilisation
- Intégrer le projet dans une démarche globale de réduction des déchets et de respect de l'environnement : compostage des restes alimentaires, lingettes et bavoirs lavables, tri au quotidien, utilisation des produits éco-labellisés pour l'entretien des locaux, le nettoyage et la lessive, achat de produits issus de l'agriculture biologique et favorisant les circuit-court pour les repas ...

Préal prendra en compte la localité ainsi que le statut administratif des structures afin de recueillir une diversité géographique et une représentativité administrative dans cet appel à projet.



## → CALENDRIER ET MODALITES DE L'APPEL A PROJETS

Phases	Date / Echéance prévisionnelle
Publication de l'appel à projets	11 juillet 2021
Limite de dépôt des dossiers	27 septembre 2021
Période d'instruction des dossiers, présentation des dossiers. Choix et validation en commission d'élus	Du 28 septembre au 8 octobre 2021
Réponses aux structures retenues et non retenus	Semaine du 11 octobre 2021
Envoi de la convention bipartite aux structures retenues	A partir du 15 octobre 2021
Retour de la convention signée par les structures retenues	Avant fin novembre 2021
Prise de contact de notre consultante professionnelle et début de l'accompagnement	A partir du 15 octobre 2021 Ou - Dès réception de la convention signée (au plus tard novembre 2021)
Fin de l'accompagnement et bilan avec le personnel de la structure	Au plus tard le 15 septembre 2022

Le dossier de candidature devra obligatoirement être renvoyé dûment compléter **au plus tard le 27 septembre 2021**.

Le démarrage de l'accompagnement est prévu à l'automne 2021 **pour 4 structures éligibles jusqu'au 15 septembre 2022**.

Il est impératif d'utiliser le dossier de candidature prévu à cet effet (téléchargeable sur notre site, ou sur simple demande par mail) dans les délais indiqués selon le calendrier ci-dessus (tampon de la poste faisant foi). Ce formulaire est à envoyer de préférence par courriel à : [cgrandjean@preval.fr](mailto:cgrandjean@preval.fr)

Si vous n'avez pas la possibilité de l'envoyer par courriel, il est à adresser par courrier à :  
Préval Haut-Doubs  
2 rue des Tourbières, BP 235  
25 304 PONTARLIER CEDEX

Il n'est pas nécessaire d'envoyer une copie papier si vous avez envoyé votre dossier par courriel.

*\*Liste des communes adhérentes à Préval en annexe de ce document*

## → CONVENTION BIPARTITE

Une convention bipartite sera réalisée entre Préval Haut-Doubs et les structures retenues afin de déterminer les termes et les modalités de cet accompagnement mais également afin de formaliser les engagements de chacun.

Les structures retenues dont les conventions ne seront pas retournées signées à Préval Haut-Doubs dans un délai de 1 mois après réception perdront ce projet d'accompagnement dans sa totalité.

## → MESURES LIEES AU COVID-19

Dans le cas d'une nouvelle crise sanitaire ne permettant pas la mise en place du projet sur l'année 2021-2022, une possibilité de report de la période d'intervention sera proposée en accord avec l'ADEME et les structures retenues.

## → COMMUNICATION

Dans chacun de ces projets d'accompagnement, Préval Haut-Doubs se réserve le droit de citer et/ou d'identifier les structures concernées.

A des fins de communication, les structures reconnaissent à Préval Haut-Doubs la libre utilisation des droits d'image des créations (articles journalistiques, reportages photographiques ou vidéos).

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale d'exploitation d'image pourra être demandée.

## → LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, toute personne remplissant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations personnelles la concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite adressée à Préval haut-Doubs, 2 rue des Tourbières – BP235 – 25304 Pontarlier Cedex.

## → DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est consultable en intégralité sur le site [www.preval.fr](http://www.preval.fr)

Une copie peut être obtenue auprès de Préval Haut-Doubs sur simple demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous : Préval Haut-Doubs, 2 rue des Tourbières – BP235 – 25304 Pontarlier Cedex.

## → CONTACT



### **PREVAL Haut-Doubs**

2 rue des Tourbières BP 235  
25304 PONTARLIER Cedex 3

Tél : 06 35 15 08 34

Mail : [cgrandjean@preval.fr](mailto:cgrandjean@preval.fr)

[www.preval.fr](http://www.preval.fr)